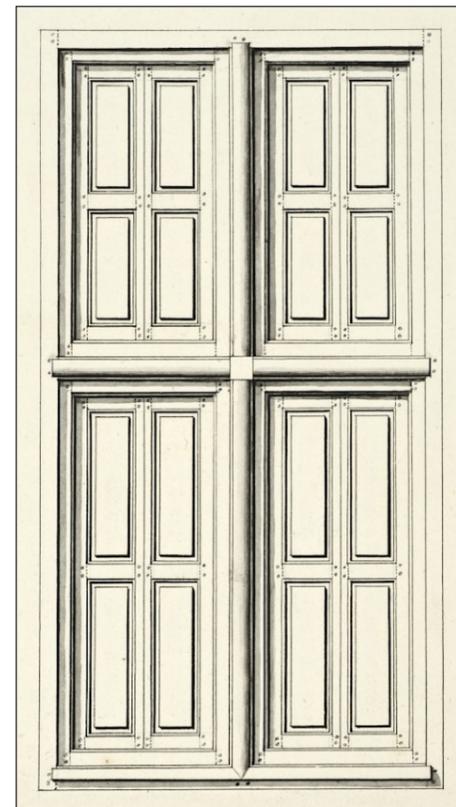


SCEAUX (*Hauts-de-Seine*)

Château et marché

Croisées

1673



Le château de Sceaux a été entièrement reconstruit au XIX^e siècle et n'offre évidemment plus de témoins de ses châssis de fenêtres de la deuxième moitié du XVII^e siècle, période où il fut acquis par Colbert pour en faire sa résidence de campagne. Toutefois, le musée de Stockholm conserve heureusement deux beaux dessins de croisée dont l'un était destiné au château et l'autre au marché de Sceaux¹. Ces remarquables dessins de conception, dessinés à l'échelle, étaient destinés aux entrepreneurs adjudicataires des travaux. En plus d'une élévation extérieure, ils comprennent une coupe verticale permettant d'avoir des informations précieuses sur la fabrication de ces croisées et plus particulièrement sur leur étanchéité à l'eau, améliorée par la mise en place de jets d'eau. Ces dessins sont d'autant plus précieux que ce sont justement ces éléments très exposés aux intempéries qu'il est difficile d'observer ou d'authentifier sur les croisées qui nous sont parvenues. Ils fournissent d'autre part un jalon bien daté de la pratique des menuisiers parisiens dans les années 1660.

Le château

Le premier château de Sceaux est construit par Louis Potier de Gesvres en 1597 qui le cède à Jean-Baptiste Colbert, surintendant des Bâtiments, en 1670. Si André le Nôtre est chargé en 1673 de dessiner le parc, l'identification de l'auteur des projets d'agrandissement du château reste à faire, mais la position de Colbert lui permettait de faire appel aux meilleurs architectes de son temps. Le nouveau château conserve des éléments de l'ancien et présente un corps central flanqué de deux pavillons, lesquels sont prolongés à l'équerre par deux ailes basses terminées, chacune, par un pavillon (fig. E.1). Celle du sud est occupée par l'orangerie et la chapelle, tandis que celle du nord reçoit les offices et la conciergerie (fig. E.2). L'ensemble, couvert de toitures indépendantes, montre un parti architectural quelque peu dépassé.

A la mort de Colbert en 1683, son fils aîné, marquis de Seignelay, hérite du domaine et agrandit considérablement le parc. En 1686, il fait appel à Jules-Hardouin Mansart pour reconstruire l'orangerie. Le château de Sceaux est finalement vendu en 1700 par les héritiers du marquis, mort dix ans plus tôt, au duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de Madame de Montespan. La duchesse du Maine, qui entretient une cour brillante, fait réaménager plusieurs appartements et construire le pavillon de la Ménagerie, aujourd'hui disparu. A sa mort en 1753, le domaine est légué à ses fils dont le premier décède en 1755 et le second, le comte d'Eu, en 1775. L'héritage passe alors au duc de Penthièvre, petit-fils de Louis XIV et de la marquise de Montespan. Il transforme une partie du parc en jardin à l'anglaise. En 1791, il lègue le château à sa fille, la duchesse d'Orléans, épouse de Philippe Egalité. En 1793, après la fuite de la duchesse en Espagne, le domaine est confisqué et déclaré Bien National, puis vendu en 1798 à un homme d'affaires, Jean-François Lecomte, qui le fait détruire. En 1828, sa fille épouse le futur duc de Trévise qui permettra à Sceaux de connaître une nouvelle période de faste. Le château est reconstruit en brique et pierre à partir de 1856, sur un projet de Jean-Michel Le Soufaché, et achevé pour ses derniers décors en 1862. Le château reste dans cette famille jusqu'en 1923 et est finalement vendu au département de la Seine qui procède à la restauration du parc et l'ouvre au public.

Il reste principalement du château des Colbert la grille d'entrée et ses deux petits pavillons, les écuries, le pavillon de l'Aurore décoré par Charles le Brun et l'orangerie amputée de quelques travées pendant la guerre de 1870².



Fig. E.1. Le château de Sceaux vu depuis l'est
Eau-forte d'Israël Silvestre, 1675 (détail)

¹ Nous remercions le Dr Hentie Louw (Université de Newcastle) pour l'indication de ces dessins.

Les dessins

Selon sa légende, le premier dessin figure une croisée du château destinée « au principal estage du pavillon du Bout des offices » (plan n°1), l'aile des offices fermant la cour du côté nord (fig. E.2). Le second dessin était destiné au marché de Sceaux après son transfert depuis Bourg-la-Reine (plan n°2). Il s'agit de dessins de conception réalisés par un maître d'œuvre et destinés à l'exécution des travaux. Nous verrons plus loin que ce détail peut revêtir une certaine importance pour comprendre plus précisément l'assemblage des jets d'eau sur les vantaux vitrés. Leur facture permet de les attribuer à une même main et de les dater tous les deux de l'année 1673. Leur auteur reste inconnu, mais Michaël Decrossas³ les attribue à Antoine Lepautre ou à l'un de ses collaborateurs, tandis que Bertrand Jestaz⁴ y voit plus sûrement l'œuvre de Pierre Bréau, entrepreneur et contrôleur de chantier.

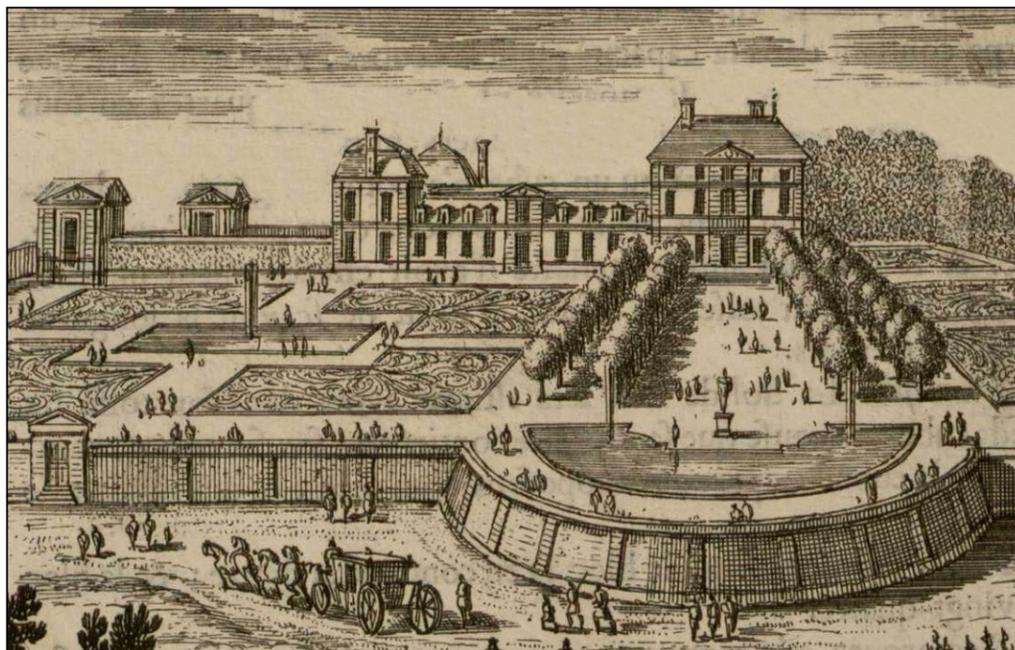


Fig. E.2. Le château vu depuis le nord

Allain Manesson-Mallet, *La Géométrie Pratique*, Paris, 1702, tome 4 (détail)

Les croisées

Les ouvrages de menuiserie

Le bâti dormant

La première croisée, destinée au château, a une hauteur de 3 000 mm pour une largeur de 1 580 mm environ (valeur du pied 324,84 mm). La seconde est moins élevée et a une hauteur de 2 020 mm pour une largeur de 1 450 mm approximativement. Elles sont divisées en quatre compartiments par un meneau et un croisillon moulurés d'un gros tore demi-circulaire, lesquels sont assemblés sur une masse carrée à leur intersection alors que leur meneau est raccordé à coupe d'onglet sur leur pièce d'appui. Au château de Vaux-le-Vicomte, construit dans la décennie précédente, nous avons observé plusieurs méthodes pour raccorder les pièces d'appui à leur meneau (étude n°77001). La pièce d'appui moulurée en quart-de-rond est montée traditionnellement en simple feuillure sur l'appui en pierre (détail fig. E.3). Sur la première croisée, l'axe du croisillon est placé à environ 1 665 mm du bas et sur la seconde à 1 136 mm, soit 55,5 centièmes pour le premier et 56 centièmes pour le second. Cette tendance à axer le croisillon ou à le fixer légèrement au-dessus de l'axe est une caractéristique de la seconde moitié du XVIIe siècle. A Vaux-le-Vicomte, les croisées de l'étage ont ainsi leur croisillon placé à un peu moins de 54 centièmes du bas.

Les vantaux vitrés

Les vantaux sont montés traditionnellement à recouvrement sur le bâti dormant. Il n'y a donc pas encore de changement de technique pour installer les volets sur le bâti dormant et dissimuler totalement les vantaux vitrés, comme à l'hôtel de Limur à Vannes dans les années 1680 (étude n°56001) et comme l'expliquera Pierre Bullet dans son *Architecture pratique* publiée en 1691⁵. La position du croisillon permet d'équilibrer la hauteur des vantaux vitrés et de ne pas les doter d'une traverse intermédiaire pour les renforcer. La hauteur des vantaux du bas (environ 1 560 mm) de la première croisée est toutefois très au-dessus de la moyenne pour ne pas diviser leur vitrerie mise en plomb en deux panneaux égaux. La croisée dessinée par l'architecte Robert de Cotte en 1691 pour l'Hôtel des Invalides à Paris est également d'une grande hauteur (3 260 mm) avec des vantaux vitrés égaux de 1 532 mm, mais ceux-ci sont naturellement divisés par une traverse intermédiaire⁶.

Au-delà de ces caractéristiques bien connues pour l'époque, c'est évidemment la figuration de jets d'eau sur les deux coupes qui est du plus grand intérêt. Nous n'en avons aucun exemple clairement attesté à cette date, l'examen de cet élément restant problématique. Les fenêtres du XVIIe siècle ne montrent généralement pas de jet d'eau et lorsqu'elles en sont pourvues, il s'agit de profils en talon rapportés et cloués dont l'authenticité est évidemment douteuse. De plus, on ne peut exclure que ces jets d'eau n'aient remplacé d'anciens jets d'eau massifs trop altérés pour être conservés, ces éléments étant les plus exposés aux intempéries.

L'analyse des croisées de Sceaux montrent que la première est pourvue de jets d'eau sur ses vantaux vitrés du bas comme sur ceux du haut, alors que la seconde n'en reçoit qu'en partie basse. L'observation des témoins des premières décennies du XVIIIe siècle confirme que les jets d'eau ont parfois été limités dans un premier temps aux seules parties basses des croisées. Curieusement, ces éléments ne sont pas reportés sur les dessins en élévation des deux croisées de Sceaux.

En coupe, ils sont profilés en quart-de-rond sur le dessus et moulurés d'une grosse gorge sur le dessous, laquelle fait office de larmier (fig. E.3). Bien qu'il soit difficile d'être catégorique sur des dessins à une échelle aussi réduite, on perçoit que les jets d'eau de la première croisée ne dépassent pas le carré de la pièce d'appui alors que ceux de la seconde semblent être plus en saillie. Toutefois, dans les deux cas, leur saillie est insuffisante pour être efficace. On observe également que ces jets d'eau sont assemblés à rainure et languette dans les traverses basses. Comme nous l'avons dit plus haut, il s'agit de dessins de conception donnés aux entrepreneurs qui auront la charge de régler les détails de l'exécution des ouvrages. Malgré leur volume, il est étonnant de voir des jets d'eau rapportés sur les traverses basses. Les exemples authentiques qui nous sont parvenus, qu'ils soient de la fin du XVIIe siècle ou du suivant, montrent que les menuisiers profilèrent leurs jets d'eau et leurs traverses basses dans une même pièce, à l'instar des pièces d'appui. Par ailleurs, l'emplacement de la languette n'est pas des plus judicieux. Cette pièce devant résister aux intempéries, il eut été préférable de placer la languette en partie haute pour éviter la pénétration de l'eau et la sape de cet élément (fig. E.3). On peut donc douter quelque peu de l'utilisation de ce mode d'assemblage par les menuisiers parisiens.

2 J.-M. Pérouse de Montclos (dir.), *Guide du Patrimoine : Île-de-France*, Paris, 1992. M. de Meyenbourg, G. Rousset-Charny, *Le domaine de Sceaux*, Collection Itinéraires du patrimoine, Paris, 2000.

3 M. Decrossas, « Les premiers travaux de Colbert à Sceaux », dans *Revue de l'Art*, mars 2006, n°151, 2006-1, p. 41-50.

4 B. Jestaz, *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, 2008. Sur la personnalité de Pierre Bréau, voir T. 1 p. 198. Sur l'attribution des dessins, voir T. 1 p. 98 (note 69) et T. 2 p. 237.

5 « Pour les volets les uns les font depuis le bas jusqu'en haut, cela à sa commodité ; mais ils se dejetent plus facilement ; si on les fait en deux parties, on les separe au droit de la traverse du meneau, et ils sont toujours mieux quand ils sont attachez sur le chassis dormant (...) ». P. Bullet, *L'architecture pratique*, Paris, 1691, p. 265.

6 Gougeon, *Hervé-le-Normand*, « Croisée de l'Hôtel royal des Invalides, à Paris », dans Compagnons Menuisiers du Devoir, *Evolution des fenêtres du 15^e au 20^e siècle*, Paris, 1989, p. 23 à 26.

Ces dessins attestant de l'utilisation des jets d'eau en Île-de-France sont précieux puisque les croisées retrouvées jusqu'à aujourd'hui n'en témoignent pas de façon certaine à une époque aussi haute. Il faut les rapprocher d'un marché passé en 1608 par Sully pour la Grande Galerie du Louvre et dans lesquels la description des travaux fait clairement apparaître leur emploi⁷. Il devra ainsi être fait « *huict chassis à verre portant feuilleure et recouvrement d'un quart de rond boys, desquels aura quatre pouces de large et deux pouces d'épaisse, et auront chacun un quart de rond par bas qui servira de recouvrement sur led. chassis dormant pour empêcher la pluie d'entrer* ». Ces jets d'eau ont une forme en quart-de-rond, comme ceux du château de Sceaux, de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives à la fin du XVIIe siècle (étude n°14002), de la maison de Bécherel à la même période (étude n°35007) ou de la description de Pierre Bullet en 1691⁸. La forme en talon, qui deviendra classique au XVIIIe siècle, ne semble pas avoir été employée avant la fin du siècle précédent. De manière certaine, elle nous est donnée par le dessin d'une croisée pour l'Hôtel des Invalides daté de 1691⁹. Bien que nous ne puissions attester l'utilisation des jets d'eau dans l'ouest de la France avant la fin du XVIIe siècle, le marché passé par Sully en 1608 et les dessins de Sceaux de 1673 montrent clairement que les menuisiers parisiens en avaient un usage antérieur.



Fig. E.3. Détail 1, Sceaux (croisée 1) ; Détail 2, Sceaux (croisée 2) ; Détail 3, proposition pour une conception rationnelle d'un jet d'eau (sur croisée 1).

Les volets

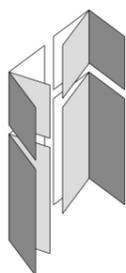
La croisée du château présente des volets brisés, au contraire de celle du marché où les volets restent d'un seul tenant. En dehors de ce détail, leur conception est identique. Ils sont montés traditionnellement à recouvrement sur les vantaux vitrés et sont constitués d'un bâti séparé par une traverse intermédiaire délimitant deux panneaux à plate-bande simple. Leur mouluration est limitée à une petite baguette au pourtour des panneaux, à l'instar des croisées de la fin du XVIIe siècle de l'ancien Hôtel-Dieu de Bayeux (étude n°14001) et d'un manoir de la région de Saint-Lô (étude n°50002). Il est intéressant de noter que le chevillage des assemblages des volets, comme celui des vantaux vitrés, reste disposé parallèlement aux arasements, le chevillage décalé ne s'installant progressivement qu'à partir du dernier quart du XVIIe siècle.

Situation



Typologie

Type 4.MM.A



Documents annexés

- Planche n°1 : Façades
- Plan n°1 : Croisée du château
- Plan n°2 : Croisée du marché

⁷ F. de Mallevoüe, *Les actes de Sully passés au nom du roi de 1600 à 1610*, Paris, 1911, Marché du 24 mai 1608, p. 122. Un autre marché passé la même année pour les Gobelins atteste l'emploi des pièces d'appui (cf. p. 167).

⁸ « Pour empêcher que l'eau ne passe au droit de l'appuy et du meneau de la croisée, l'on fait la traverse d'enbas du chassis à verre assez épaisse pour y faire des reverseaux. Cette pièce est faite par dessus en quart de rond, et par dessous une mouchette pendante pour rejeter l'eau assez loin sur l'appuy, afin qu'elle n'entre point dans les appartemens ». P. Bullet, *L'architecture pratique*, Paris, 1691, p. 264.

⁹ Gougeon, *Hervé-le-Normand*, « Croisée de l'Hôtel royal des Invalides, à Paris », op. cit..